

# BNP PARIBAS FORTIS FUNDING (LU) CAPPED NOTE LOOKBACK DEEP VALUE EUROPE 2027/2

**FLASH INVEST**

 Document  
Promotionnel  
Mai 2019

## OBLIGATION STRUCTURÉE



**Durée**  
8 ans



**Droit<sup>1</sup> au  
remboursement**  
à 100% à l'échéance



**Fiscalité**  
Prime de rembourse-  
ment soumise au  
précompte mobilier

La **BNP PARIBAS FORTIS FUNDING (LU) CAPPED NOTE LOOKBACK DEEP VALUE EUROPE 2027/2** (en abrégé BP2F CAPPED NOTE LOOKBACK DEEP VALUE EUROPE 2027/2) est un instrument de dette structuré émis par BNP Paribas Fortis Funding (LU) et garanti par BNP Paribas Fortis SA. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à rembourser le capital à 100% de la valeur nominale à l'échéance. En cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et/ou du garant, vous risquez cependant de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas retrouver le montant nominal à l'échéance.

## PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

- Maturité de 8 ans.
- Prix de souscription: 102% de la valeur nominale (soit 1.020 EUR par coupure).
- Droit<sup>1</sup> au remboursement à 100% de la valeur nominale (soit 1.000 EUR par coupure) à l'échéance.
- Rendement potentiel associé à l'évolution de l'indice Dynamic Deep Value Equity Europe (Price), composé de 30 actions européennes sélectionnées selon une méthodologie combinant des filtres fondamentaux et quantitatifs spécifiques (voir explications en page 3).
- La prime de remboursement potentielle sera égale à la performance positive de l'indice, prise en compte jusqu'à 40% maximum. Le rendement actuariel (brut) sur base du prix de souscription variera donc entre un minimum de -0,25% et un maximum de 4,03%.
- Effet Lookback: la valeur initiale de l'indice, servant de base au calcul de la prime de remboursement éventuelle, correspondra au cours de clôture le plus bas de l'indice parmi quatre observations mensuellement réparties sur les trois premiers mois de l'investissement.

## Une stratégie d'inspiration "DEEP VALUE"

Une stratégie d'inspiration "deep value" a pour objectif de générer un rendement attrayant en essayant d'identifier les actions combinant un potentiel de cours intéressant et une solide capacité de résistance en période de faible conjoncture ou dans des conditions de marché difficiles. L'intérêt croissant pour ce genre de stratégie mais aussi la difficulté de la mettre en œuvre expliquent la création d'indices spécialisés, comme l'indice Dynamic Deep Value Equity Europe (Price), composé de 30 actions européennes sélectionnées selon une méthodologie d'inspiration "Deep Value" associée à d'autres critères financiers.

En s'adossant à cet indice, la BP2F CAPPED NOTE LOOKBACK DEEP VALUE EUROPE 2027/2 permet de viser prudemment le potentiel d'une stratégie d'inspiration "Deep Value". En effet, vous n'investissez pas directement en actions et vous savez qu'une évolution défavorable de l'indice n'impactera pas votre capital à l'échéance. En contrepartie de ce confort rassurant, la prime de remboursement potentielle sera plafonnée à 40% maximum.

De plus, un **système de Lookback** vous permet d'exploiter un éventuel accès de faiblesse des marchés d'actions européens dans les trois mois suivant l'émission et d'optimiser ainsi la base du calcul de votre rendement potentiel.

<sup>1</sup> Sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et/ou du garant.



**BNP PARIBAS**  
**FORTIS**

La banque  
d'un monde  
qui change

L'indice

# DYNAMIC DEEP VALUE EQUITY EUROPE (PRICE)

L'indice Dynamic Deep Value Equity Europe (Price) a été développé en 2015 par les experts de BNP Paribas. Son objectif est d'offrir la performance de 30 actions européennes sélectionnées selon une méthodologie rigoureuse, combinant des critères fondamentaux, d'une part, et des critères quantitatifs, d'autre part.

La composition de l'indice est revue tous les 3 mois, selon la méthodologie décrite en page 3.

### Critères fondamentaux

1. Valorisation attractive
2. Bonne solvabilité
3. Stabilité à long terme

### Critères quantitatifs

1. Grande liquidité
2. Faible volatilité
3. Rendement du dividende estimé élevé

## BON À SAVOIR

Vous trouvez la composition de l'indice Dynamic Deep Value Equity Europe (Price) et pourrez en suivre l'évolution sur le site <https://indices-globalmarkets.bnpparibas.com/product.aspx?id=pOZpAIKWXA9ldhRNGprDRg%3d%3d>

Par ailleurs, vous trouverez les détails du processus de sélection des actions composant l'indice sous le lien suivant : <https://indx.bnpparibas.com/nr/DEEPPR.pdf>

## INDICE DE TYPE "PRICE"

L'indice Dynamic Deep Value Equity Europe adossé à la Note est de type "Price". Ceci implique que les dividendes distribués par les actions qui le composent ne sont pas réinvestis dans l'indice et n'influent donc pas directement sur sa performance.

## COMPOSITION DE L'INDICE AU 11.04.2019

#	Entreprise	Pays	Secteur
1	ABN Amro Group NV	Pays-Bas	Finance
2	Admiral Group plc	Royaume-Uni	Assurance
3	Ageas SA	Belgique	Assurance
4	Allianz SE	Allemagne	Finance
5	Assicurazioni Generali SpA	Italie	Assurance
6	AXA SA	France	Assurance
7	Covivio SA	France	Immobilier
8	Direct Line Insurance Group plc	Royaume-Uni	Assurance
9	DNB ASA	Norvège	Finance
10	Endesa SA	Espagne	Énergie
11	Enel SpA	Italie	Énergie
12	Eni SpA	Italie	Pétrole & Gaz
13	E.ON SE	Allemagne	Énergie
14	Gjensidige Forsikring ASA	Norvège	Assurance
15	HSBC Holdings plc	Royaume-Uni	Finance

#	Entreprise	Pays	Secteur
16	ICADE	France	Immobilier
17	Klepierre SA	France	Immobilier
18	Legal & General Group plc	Royaume-Uni	Finance
19	Mapfre SA	Espagne	Assurance
20	NN Group NV	Pays-Bas	Assurance
21	Red Electrica Corporacion SA	Espagne	Énergie
22	Royal Dutch Shell plc	Pays-Bas	Pétrole & Gaz
23	Sampo Oyj	Finlande	Assurance
24	Skandinaviska Enskilda Banken AB	Suède	Finance
25	Snam SpA	Italie	Énergie
26	Svenska Handelsbanken AB	Suède	Finance
27	Swedbank AB	Suède	Finance
28	Telenor ASA	Norvège	Télécoms
29	Total SA	France	Pétrole & Gaz
30	Zurich Insurance Group AG	Suisse	Assurance

# MÉTHODOLOGIE DE LA SÉLECTION DES 30 ACTIONS COMPOSANT L'INDICE

## UNIVERS D'INVESTISSEMENT

- = environ **1.000 actions** cotées sur les principaux marchés boursiers européens, dont sont exclues les actions ne présentant pas un volume d'échange journalier moyen d'au moins 5 millions EUR sur une période de 1 mois.
- Les quelque **600 actions** retenues se distinguent par leur **bonne liquidité**.



## ÉTAPE 1 : FILTRES FONDAMENTAUX (SCORE DEEP VALUE VARIANT DE 0 À 7)

- 1. Score de Valorisation (de 0 à 3)** : identification d'actions suffisamment "bon marché" au regard de leur rendement futur estimé  
Analyse de la valorisation au regard de différents ratios financiers: rapport cours/bénéfice des 5 dernières années, produit de ce rapport et de la valeur comptable de la société et rendement des bénéfices estimés à un horizon de 12 mois.  
Les actions surévaluées sont ainsi exclues.
- 2. Score de Solvabilité (de 0 à 2)** : identification de sociétés financièrement saines
  1. Analyse de l'endettement des sociétés. Celui-ci doit rester raisonnable au vu des résultats opérationnels de la société.
  2. Analyse de la capacité des sociétés à faire face à leurs charges financières nettes.
  3. Critères spécifiques pour les sociétés financières : les filtres de solvabilité portent sur les niveaux de profitabilité et sur la croissance des revenus.
- 3. Score de Stabilité (de 0 à 2)**
  1. Analyse des dividendes distribués par les sociétés sur les 10 dernières années.
  2. Analyse des bénéfices réalisés par les sociétés sur les 10 dernières années.

Sélection des actions présentant

- un score Deep Value (égal à la somme des scores de Valorisation, Solvabilité et Stabilité) au moins égal à 4,
- un score de Valorisation au moins égal à 1, et
- un score de Solvabilité au moins égal à 1.

→ **L'univers se réduit à quelque 250 actions.**



## ÉTAPE 2 : FILTRES QUANTITATIFS

- 1. Dividendes<sup>1</sup>** : sélection des actions présentant un rendement du dividende estimé<sup>3</sup> supérieur à 130% du rendement du dividende des 50 plus grosses capitalisations boursières de la zone euro.  
→ **L'univers se réduit à une centaine d'actions**
- 2. Volatilité<sup>2</sup>** : sélection des 30 actions présentant les plus faibles volatilités historiques sur 6 mois. Ces 30 actions sont équipondérées.

## ► ► INDICE DYNAMIC DEEP VALUE EQUITY EUROPE (PRICE)

### 1 Pas de distribution des dividendes

Bien qu'un des critères de sélection des actions composant l'indice porte sur les dividendes qu'elles distribuent, il convient de noter que l'investisseur ne bénéficie pas de ces dividendes.

### 2 Volatilité

Les actions sont soumises à des mouvements de cours à la hausse et à la baisse. Ces variations peuvent être encadrées dans une fourchette de fluctuation qui mesure, en pourcentage, les écarts positifs et négatifs par rapport à une performance moyenne. En termes financiers, cet intervalle est exprimé par la notion de volatilité. Ainsi, dire qu'une action a une volatilité de 5% signifie que dans la majorité des cas observés, l'action évolue entre +5% et -5% autour de sa performance moyenne.

### 3 Rendement du dividende estimé

Dividende moyen estimé à un horizon de 12 mois divisé par le cours de l'action.

# Conclusion

Cette méthodologie rigoureuse permet de composer un portefeuille d'actions européennes présentant

- une bonne liquidité,
- une valorisation suggérant un potentiel de croissance,
- une bonne santé financière,
- un rendement du dividende estimé<sup>3</sup> relativement élevé,
- une volatilité relativement faible.

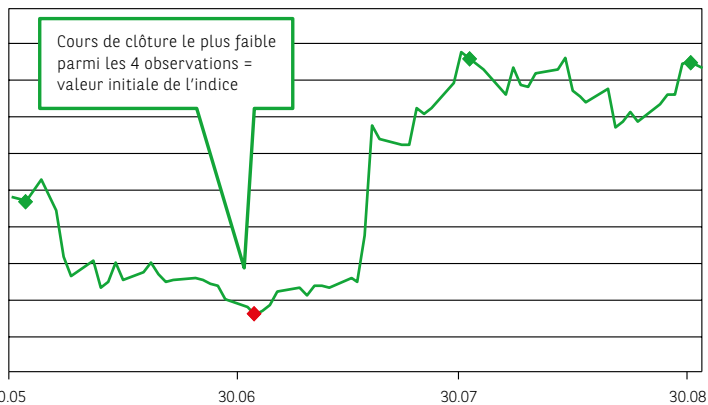
# MÉCANISME DE RENDEMENT POTENTIEL

## SYSTÈME DE LOOKBACK

Afin d'exploiter un éventuel accès de faiblesse des marchés d'actions européens survenant au moment de l'émission, la valeur initiale de l'indice Dynamic Deep Value Equity Europe (Price) correspondra au cours de clôture le plus faible de l'indice parmi 4 observations mensuellement réparties sur les 3 premiers mois suivant le lancement. Le système de Lookback permet ainsi d'**optimiser la base de calcul de la performance** de l'indice.

**Valeur initiale de l'indice** : cours de clôture le plus faible parmi les 4 cours de clôture relevés aux dates suivantes :

- 31 mai 2019
- 1<sup>er</sup> juillet 2019
- 31 juillet 2019
- 2 septembre 2019



## PERFORMANCE PLAFONNÉE DE L'INDICE

Le 10 juin 2027, la BP2F CAPPED NOTE LOOKBACK DEEP VALUE EUROPE 2027/2 donnera droit<sup>1</sup> :

- au remboursement à 100% de la valeur nominale ;
- à une prime de remboursement égale à 100% de l'évolution positive éventuellement enregistrée par l'indice Dynamic Deep Value Equity Europe (Price) entre sa valeur initiale, optimisée grâce au système de Lookback, et sa valeur finale. La hausse de l'indice prise en considération sera **plafonnée à 40% maximum**, ce qui correspond à un rendement actuariel brut maximal de 4,03%.

Si l'indice enregistre une performance nulle ou négative, aucune prime de remboursement ne sera versée.

**Valeur finale de l'indice** : moyenne des cours de clôture relevés aux dates d'observation suivantes : 27 mai, 27 juin, 28 juillet, 27 août, 29 septembre, 27 octobre, 27 novembre et 29 décembre 2025, 27 janvier, 27 février, 27 mars, 27 avril, 27 mai, 29 juin, 27 juillet, 27 août, 28 septembre, 27 octobre, 27 novembre et 29 décembre 2026, 27 janvier, 1<sup>er</sup> mars, 30 mars, 27 avril et 27 mai 2027. La performance finale telle que calculée ci-dessus pourra être tant inférieure que supérieure à la performance de l'indice réellement observée à l'échéance.

## EXEMPLES CHIFFRÉS

Donnés à titre purement illustratif, les exemples suivants ne préjugent pas de l'évolution future de l'indice Dynamic Deep Value Equity Europe (Price) et ne constituent pas une indication quant au rendement final.

	Exemple négatif	Exemple neutre	Exemple positif
Évolution de l'indice entre sa valeur initiale et sa valeur finale	-20%	7%	20%
Remboursement <sup>1</sup> à l'échéance	100%	107%	120%
Rendement actuariel <sup>2</sup>	-0,25%	0,60% <sup>3</sup>	2,05% <sup>3</sup>

<sup>1</sup> Sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et/ou du garant.

<sup>2</sup> Sur base du prix de souscription de 102%.

<sup>3</sup> Avant déduction du précompte mobilier.

**SCÉNARIOS DE PERFORMANCE**

Les scénarios de performance sont repris dans le **Document d'Informations Clés** (KID) de la Note (disponible sur [www.bnpparibasfortis.be/emissions](http://www.bnpparibasfortis.be/emissions)). Ces scénarios sont basés sur une méthodologie imposée par la nouvelle réglementation européenne PRIIPs (Règlement UE 1286/2014). L'investisseur doit être conscient du fait que d'autres méthodologies peuvent générer des scénarios différents. Les montants qu'il pourrait obtenir aux différentes périodes mentionnées dans les scénarios du KID pourraient donc s'avérer bien inférieurs aux montants repris dans ces scénarios.

# PRINCIPAUX RISQUES

- **Risque de crédit:** en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et/ou du garant, l'investisseur supporte le risque de ne pas retrouver son capital investi, à l'échéance. Si, dans le cadre des dispositions en matière de redressement et de résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible de l'émetteur et/ou du garant, elle pourrait décider de prendre des mesures impactant la valeur des Notes (bail-in); dans ce cadre, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie du montant investi et des intérêts, ou peut se voir imposer une conversion en instruments de capitaux propres (actions) sur décision du régulateur.
- **Risques liés à l'indice:** lancé en 2015, l'indice Dynamic Deep Value Equity Europe (Price) ne dispose que d'un historique limité. En cas d'événements exceptionnels affectant l'indice (suspension, non publication), l'agent de calcul (AdC) des Notes, en l'occurrence BNP Paribas Fortis, en informera les investisseurs et procédera à certains ajustements. Si l'indice est remplacé par un indice utilisant des formules et méthodes de calculs substantiellement similaires à l'indice initial ou si l'indice est publié par un nouveau sponsor acceptable pour l'AdC, alors ce nouvel indice sera utilisé comme nouveau sous-jacent. Si le sponsor de l'indice annonce des changements substantiels aux formules et méthodes de calculs de l'indice ou la suppression de l'indice, ou si le sponsor successeur de l'indice ne publie pas ce dernier, l'AdC procédera à la détermination des valeurs de l'indice.
- **Risque de liquidité:** cette obligation structurée n'est pas cotée sur un marché réglementé. BNP Paribas Arbitrage S.N.C. a l'intention d'en assurer la liquidité en se portant acquéreur, sauf circonstances exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait revendre ses titres avant l'échéance devra les vendre au prix déterminé par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. en fonction des paramètres de marché du moment (voir ci-après) qui pourraient amener à un prix inférieur à la valeur nominale par coupure (1.000 EUR). En cas de vente avant l'échéance, il convient en outre de tenir compte des frais de transaction, de la taxe sur opérations de bourse et des impôts éventuels (voir rubrique "Frais supportés par l'investisseur" en page 6).
- **Risque de fluctuation du prix du titre (risque de marché):** le droit au remboursement à 100% de la valeur nominale ne vaut qu'à l'échéance. Dans l'intervalle, le prix de cette obligation structurée fluctuera, à la hausse comme à la baisse, en fonction de paramètres tels que la santé financière de l'émetteur et du garant, l'évolution de l'indice Dynamic Deep Value Equity Europe (Price) et celle des taux d'intérêt.
- **Cas de remboursement anticipé possible:** en cas de force majeure rendant définitivement impossible le maintien des Notes (comme, par exemple, s'il est illégal ou impossible pour l'émetteur de remplir ses obligations dans le cadre des Notes), l'émetteur pourra notifier les détenteurs des Notes d'un remboursement anticipé à la valeur de marché des Notes. Dans ce cas, aucuns frais, autres que les frais inévitables pour pouvoir rembourser aux investisseurs la valeur de marché qui leur revient, ne pourront être facturés par l'émetteur.

# PROSPECTUS

Le **Prospectus** est constitué

- du **Prospectus de base** pour l'émission de Notes non subordonnées sous le programme "Note, Warrant and Certificate" daté du 5 juin 2018, rédigé en anglais et approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) à Paris,
- de ses **suppléments** datés du 9 août 2018, du 25 septembre 2018, du 22 novembre 2018, du 20 février 2019 et du 1<sup>er</sup> avril 2019, ainsi que de tous les éventuels suppléments à venir,
- du **résumé spécifique à l'émission**, rédigé en français, et
- des **Final Terms**, rédigées en anglais et datées du 30 avril 2019.

Ces documents ainsi que le Document d'Informations Clés et un résumé en français du Prospectus de base sont disponibles gratuitement sur le site [www.bnpparibasfortis.be/emissions](http://www.bnpparibasfortis.be/emissions)

L'investisseur potentiel est invité à prendre connaissance du Prospectus et du Document d'Informations Clés avant toute décision d'investissement.

## INFORMATION COMPLÉMENTAIRE DE DROIT BELGE

L'émetteur a rendu les clauses abusives incluses dans le Prospectus de base non-applicables via les Final Terms.

## SUIVI DE VOTRE INVESTISSEMENT

L'investisseur qui aura déposé ses titres en Compte-titres BNP Paribas Fortis pourra suivre l'évolution de leur valeur au jour le jour via Easy Banking Web. BNP Paribas Fortis communiquera aux investisseurs toute modification importante au sujet du profil de risque et/ou de la valeur de la BP2F CAPPED NOTE LOOKBACK DEEP VALUE EUROPE 2027/2 sur [www.bnpparibasfortis.be/emissions](http://www.bnpparibasfortis.be/emissions)

## PLAINTES

Toute plainte à propos de nos produits et/ou services d'investissement est à adresser par courrier à BNP Paribas Fortis SA – Service **Gestion des plaintes** – Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles ou par e-mail via [gestiondesplaintes@bnpparibasfortis.com](mailto:gestiondesplaintes@bnpparibasfortis.com)

Si la solution proposée ne vous satisfait pas, vous pouvez adresser votre plainte par courrier à **Ombudsfijn** – Ombudsman en conflits financiers – North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8 (Bte 2), 1000 Bruxelles ou par e-mail via [ombudsman@ombudsfijn.be](mailto:ombudsman@ombudsfijn.be)

# PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

de cette émission

<b>DESCRIPTION</b>	<p><b>Émetteur:</b> BNP Paribas Fortis Funding (en abrégé "BP2F"), filiale luxembourgeoise de BNP Paribas Fortis SA.</p> <p><b>Garant:</b> BNP Paribas Fortis SA. La garantie ne s'applique qu'en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur.</p> <p><b>Rating du garant:</b> A2 (<i>stable outlook</i>) chez Moody's, A+ (<i>stable outlook</i>) chez Standard &amp; Poor's et A+ (<i>stable outlook</i>) chez Fitch.</p> <p>Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation. Plus d'informations sur les ratings sur <a href="http://www.bnpparibasfortis.com/fr/investisseurs/notations-des-entites-bancaires">www.bnpparibasfortis.com/fr/investisseurs/notations-des-entites-bancaires</a>.</p>
<b>TITRES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Valeur nominale: 1.000 EUR.</li> <li>■ Montant de l'émission: minimum 1 million EUR et maximum 100 millions EUR.</li> <li>■ Code ISIN: XS1976872074 – Série N182.</li> <li>■ Titres au porteur non subordonnés, représentés par un titre collectif et régis par le droit anglais.</li> </ul>
<b>DURÉE &amp; PRIX</b>	<p><b>Date d'émission et de paiement:</b> 10 juin 2019.</p> <p><b>Prix d'émission:</b> 100% de la valeur nominale, soit 1.000 EUR par coupure.</p> <p><b>Prix de souscription:</b> 102% de la valeur nominale, soit le prix d'émission augmenté des frais d'entrée.</p> <p><b>Échéance:</b> 10 juin 2027, soit une durée de 8 ans.</p> <p><b>Prix de remboursement:</b> droit au remboursement à 100% de la valeur nominale à l'échéance, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur et/ou du garant.</p>
<b>FRAIS SUPPORTÉS PAR L'INVESTISSEUR</b>	<p><b>Frais inclus dans le prix d'émission, liés à la structuration et à la gestion des titres</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Frais uniques de structuration</b> de 1,06% du montant nominal souscrit.</li> <li>■ <b>Frais récurrents</b> de 0,12% par an du montant nominal souscrit, soit un total de 0,96% si les titres sont détenus jusqu'à l'échéance.</li> </ul> <p>Les frais repris ci-dessus sont indicatifs et pourraient évoluer à la hausse comme à la baisse en fonction de l'évolution des conditions de marché pendant la période de souscription. Leur somme ne dépassera toutefois pas 4%.</p> <p><b>Frais non inclus dans le prix d'émission</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <b>Frais d'entrée:</b> 2% du montant nominal souscrit, perçus par BNP Paribas Fortis en sa qualité de distributeur.</li> <li>■ <b>Frais de sortie:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>à l'échéance des titres:</b> pas de frais de sortie;</li> <li>- <b>avant l'échéance des titres:</b> 0,50% du montant nominal vendu (hors frais de transaction, impôts éventuels et taxe sur opérations de bourse) dans des conditions normales de marché.</li> </ul> </li> <li>■ <b>Autres frais:</b> pour une information détaillée sur les autres frais relatifs aux services fournis par BNP Paribas Fortis à ses clients (notamment les frais de transaction (max. 0,50%) en cas de vente avant l'échéance, les droits de garde, etc.), veuillez vous référer à la brochure "<b>Tarification des principales opérations sur titres</b>" disponible gratuitement en agence ou sur <a href="http://www.bnpparibasfortis.be/tarifs">www.bnpparibasfortis.be/tarifs</a> &gt; Frais et taxes.</li> </ul>
<b>FISCALITÉ</b>	<p><b>Régime fiscal actuellement applicable à l'investisseur personne physique résident belge</b></p> <p>Les revenus de titres de créances encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 30%.</p> <p>Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.</p> <p>Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.</p> <p><b>Taxe sur opérations de bourse (TOB)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Pas de TOB sur le marché primaire (c'est-à-dire lors de la période de souscription).</li> <li>■ TOB de 0,12% à la vente sur le marché secondaire (maximum 1.300 EUR par opération).</li> </ul>

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une offre publique en Belgique. Les restrictions de vente sont reprises dans le Prospectus. **La période de souscription court du 2 mai 2019 à 9h au 29 mai 2019 à 16h.** Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances telles que décrites dans le Prospectus (voir partie B des Final Terms).

**Pour en savoir plus ou pour souscrire:**

 **PAR TÉLÉPHONE**  
auprès de Easy Banking Centre  
02/433 41 31

 **DANS TOUTE AGENCE**  
**BNP PARIBAS FORTIS**

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par BNP Paribas Fortis SA. Il ne constitue ni du conseil en investissements, ni une recommandation d'investissement, ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.